

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 03 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 03 juillet 2023 à 19 heures 00 minute, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé dans la salle polyvalente, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis ROBIN, Maire, sur convocation adressée le 28/06/2023.

Etaient présents : MM. ROBIN Jean-Louis, GIRARD Yannis, MALVILLE Gilles, GATEFIN Bertrand, DOUCET Antoine, BUREAU Antoine, DURAND Mathieu, POUPEAU Stéphane, DUBOIS Cyrille et JACQUET Stéphane ; Mmes VIALLES Élisabeth, DUPUY Charline, BAUDAIS Alexandra, GUÉRET Stéphanie et MARCHAND Marie.

Etaient absents excusés : Mmes BIRAUD Marie-Hélène, GASNAULT Ella, GOUALLIER Noëlle, HARPIGNIES Aurore, LAGNY Peggy, AUGU Johanna et MM. COIREAU Jérôme, MAUPTIT Sébastien.

Etaient absents :

Pouvoirs : GOUALLIER Noëlle à MARCHAND Marie  
LAGNY Peggy à BAUDAIS Alexandra  
AUGU Johanna à DUBOIS Cyrille  
GASNAULT Ella à GATEFIN Bertrand  
HARPIGNIES Aurore à DURAND Mathieu  
COIREAU Jérôme à VIALLES Élisabeth  
MAUPTIT Sébastien à GIRARD Yannis

Secrétaire de séance : Mme MARCHAND Marie

Ordre du jour

- \* REPRISE DES ESPACES ET RESEAUX COMMUNS : LOTISSEMENT LE COUDRAY, ROUTE DE LA CHENARDIERE
- \* DÉCISION MODIFICATIVE N°3
- NOTIFICATION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC : FONDS VERT
- MODIFICATION D'IMPUTATION DE NOTIFICATION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION SUR LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS (EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE) DETR.
- \* EMPLACEMENT ET PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTES

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, lit le procès-verbal du conseil municipal du 09 juin 2023.

Aucune remarque n'ayant été faite sur le compte-rendu de la réunion du 09 juin 2023, il est approuvé à l'unanimité.

**REPRISE DES ESPACES ET RESEAUX COMMUNS : LOTISSEMENT LE  
COUDRAY, ROUTE DE LA CHENARDIERE**

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, informe les conseillers municipaux qu'après un dernier contact avec la notaire jeudi 29 juin, cette délibération n'est plus nécessaire. L'autorisation de signer la convention définissant les modalités de reprise a été donnée par délibération du conseil municipal du 04 juillet 2018. Les conditions définies dans la convention étant remplies, elles s'avèrent suffisantes et il n'est pas nécessaire de prendre une nouvelle délibération d'autorisation à donner au Maire de procéder aux formalités administratives de rétrocession et à signer les documents s'y rapportant.

**DÉCISION MODIFICATIVE N°3**  
**NOTIFICATION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION**  
**DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC : FONDS VERT**  
**MODIFICATION D'IMPUTATION DE NOTIFICATION D'ATTRIBUTION DE**  
**SUBVENTION SUR LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS (EXTENSION**  
**DU RESTAURANT SCOLAIRE) DETR.**

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, informe le conseil municipal de la notification par l'Etat de la subvention Fonds Vert d'un montant de 15 177.20 €.

**INVESTISSEMENT**

Opération 85 – Éclairage public

Dépense

Article 21538 autres réseaux + 15 177.20 €

Recette

Chap 13 Article 1321 + 15 177.20 €

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, informe le conseil municipal d'une erreur d'imputation lors de la décision modificative effectuée suite à la notification par l'Etat de la subvention dans le cadre de la DETR de 100 022.13 €.

**INVESTISSEMENT**

Opération 156 – Restaurant scolaire

Dépense

Article 2131 bâtiments publics + 100 022.13 €

Recette

Chap 13 Article 13361 + 100 022.13 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de modifier le budget communal 2023 en conséquence et charge M. le Maire de faire le nécessaire auprès du service de gestion comptable de Loches.

**EMPLACEMENT ET PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTES**

3 Contre : BAUDAIS Alexandra, LAGNY Peggy, BUREAU Antoine ; 1 abstention : POUPEAU Stéphane

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, informe que, comme chaque année, les services de la préfecture demandent les emplacements et les périmètres des bureaux de vote pour les élections de l'année suivante.

Lors d'un précédent conseil municipal, avaient été évoqués les possibilités d'évolution des emplacements des deux bureaux de vote de la commune.

Il est proposé que les deux bureaux de vote soient localisés en un lieu unique, en l'occurrence la salle polyvalente.

Mme Stéphanie GUÉRET demande si la répartition sera également modifiée car il faut réfléchir à nombre d'électeurs plus équilibré par bureau.

M. Antoine DOUCET demande s'il est possible de répartir par ordre alphabétique.

Monsieur Jean-Louis ROBIN, Maire, répond que dans un premier temps il s'agit de regrouper les bureaux en un lieu unique et que la répartition des électeurs sur les deux bureaux pourra être faite ultérieurement. Cela demande de la préparation.

Mme BAUDAIS Alexandra pense que le service à la population sera moindre si on éloigne le bureau de vote situé à Saint-Bauld et souhaiterait plutôt que plus d'électeurs soient répartis vers le bureau situé à la mairie annexe de Saint-Bauld.

M. Yannis GIRARD, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, dit que c'est le sens de la commune nouvelle que de regrouper en un lieu commun la population, et qu'en cela un lieu unique pour les deux bureaux de vote permet aux électeurs de se retrouver.

M. Antoine BUREAU entend les arguments d'un regroupement mais, comme Alexandra BAUDAIS, estime que certains électeurs actuellement sur le bureau de Saint-Bauld ne viendront pas à la salle polyvalente comme cela a été constaté lors du regroupement en ce lieu lors de la crise sanitaire du coronavirus.

Monsieur Jean-Louis ROBIN, Maire, rappelle que le prochain conseil municipal sera composé de dix-neuf conseillers, soit quatre de moins, et qu'il est parfois déjà compliqué de composer les permanences pour les bureaux de vote.

La proposition de placer les deux bureaux à la salle polyvalente est soumise au vote de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, à 18 voix Pour, 3 Contre, le Conseil municipal décide que pour l'année 2024 l'emplacement des deux bureaux de vote sera la salle polyvalente située 2 rue du Stade.

## QUESTIONS DIVERSES

### ENR :

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, informe de la réflexion à lancer d'ici la fin de l'année sur la carte locale des ENR (Energies Renouvelables).

Cet élément devra être intégré au PLU ou au PLUi. Il rappelle que le PLU doit être adapté au SCoT dans les trois ans de son adoption. Le SCoT a été adopté en 2022.

M. Antoine DOUCET ajoute que le délai est ainsi réduit car il ne reste que deux ans.

M. Yannis GIRARD, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, souhaite qu'un représentant de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine intervienne lors d'un Conseil Municipal pour apporter des clarifications et qu'un calendrier soit précisé pour notamment, compte tenu du coût financier d'élaboration, ne pas risquer qu'un PLU qui serait juste adopté ne soit rendu caduque par une adoption d'un PLUi quelques mois plus tard. Il faut avoir une vision globale de tous ces éléments avec notamment les différents acteurs publics concernés (Département, communauté des communes, partenaires publics associés,...) pour pouvoir se positionner.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, insiste sur la nécessité de faire un inventaire des énergies renouvelables présentes sur la commune.

M. Yannis GIRARD, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, demande si la commune possède des couloirs susceptibles d'accueillir de l'éolien.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, répond qu'il n'y a pas de possibilité sur la zone classée Natura 2000 mais un petit couloir vers la limite de commune avec Louans.

M. Mathieu DURAND demande les possibilités concernant des ombrières photovoltaïques.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, dit qu'il y a des possibilités sur la zone artisanale du Node Park.

Mme BAUDAIS Alexandra pense que l'école pourrait accueillir des panneaux photovoltaïques.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, ajoute que le rapport surface occupée/production d'énergie est très défavorable au photovoltaïque comparé à l'éolien.

#### 14 JUILLET 2023 :

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, annonce qu'il n'y aura pas de feu d'artifice le 14 juillet, la zone de tir habituelle n'étant pas autorisée en cas de mise en œuvre du premier niveau de vigilance sécheresse.

M. Bertrand GATEFIN demande que le repas de midi soit pris en charge pour la quinzaine de bénévoles qui interviendra pour la mise en place et le déroulement de la course de caisses à savon.

Ce sera le cas.

Il ajoute que le tableau de répartition des tâches des élus a été envoyé et que chacun peut se positionner.

Mme Stéphanie GUÉRET informe que le tableau de répartition des tâches des élus pour le Café Éphémère vient également d'être envoyé.

#### CIRCULATION AUTOMOBILE :

M. Cyrille DUBOIS informe qu'une association a été créée par des habitants de la Rue Haute. Il lit une lettre déposée par les membres de cette association dans certaines boîtes aux lettres. Elle signale une circulation de plus en plus dense et la vitesse des véhicules. Des réunions sont organisées par cette association pour recueillir l'avis des habitants.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, indique que des aménagements ont déjà été faits dans la rue (chicane, plateau).

M. Bertrand GATEFIN affirme que des véhicules roulent quand même vite.

Mme Charline DUPUY, Adjointe au maire, pense que le sentiment de vitesse peut être accentué par la proximité des seuils de maison dans cette rue.

M. Antoine DOUCET ajoute qu'il avait participé à l'élaboration des aménagements dans cette rue et que la répartition des places de stationnement contribue également à limiter la vitesse et que chaque aménagement routier correspond à un coût à analyser en perspective.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, pense que mettre la rue en sens unique comme il est souhaité dans les revendications engendrerait une vitesse plus importante par les conducteurs sachant qu'aucun véhicule ne viendra en sens inverse.

Mme BAUDAIS Alexandra indique que certains véhicules roulent également vite dans le bourg de Saint-Bauld.

M. Antoine DOUCET pense que les gens trouvent toujours que cela roule trop vite devant chez eux mais que chacun doit voir son comportement quand il roule.

CIMETIERE :

M. Yannis GIRARD, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, informe que les travaux de relevage de concession dans la partie ancien cimetière de Tauxigny auront lieu entre le 11 et le 22 septembre. Ils concerneront quarante emplacements.

La séance est close à 20 heures 00 minute.

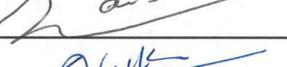
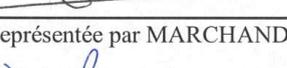
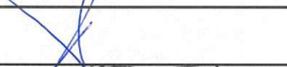
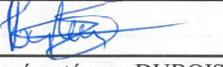
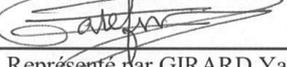
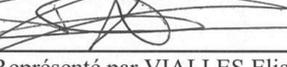
Le prochain Conseil Municipal se déroulera le lundi 4 septembre 2023 à 19 heures.

<b>DATE</b>	<b>NUMERO</b>	<b>OBJET</b>
03/07/2023	DE_2023_008_029	DÉCISION MODIFICATIVE N°3
03/07/2023	DE_2023_008_030	EMPLACEMENT ET PÉRIMÈTRE DES BUREAUX DE VOTES

République Française  
 Département d'Indre-et-Loire - Arrondissement : LOCHES  
 COMMUNE NOUVELLE TAUXIGNY-SAINT-BAULD

LISTE DE PRESENCE  
 Réunion du 03/07/2023

Date de la convocation: 28/06/2023

NOM	FONCTION	SIGNATURE
<b>ROBIN Jean-Louis</b>	Maire	
<b>GIRARD Yannis</b>	1er Adjoint Au Maire	
<b>DUPUY Charline</b>	2e Adjointe Au Maire	
<b>MALVILLE Gilles</b>	3e Adjoint Au Maire	
<b>VIALLES Elisabeth</b>	4e Adjointe Au Maire	
<b>MARCHAND Marie</b>	Conseillère Municipale	
<b>GOUALLIER Noëlle</b>	Conseillère Municipale	Représentée par MARCHAND Marie
<b>DOUCET Antoine</b>	Conseiller Municipal	
<b>JACQUET Stéphane</b>	Conseiller Municipal	
<b>LAGNY Peggy</b>	Conseillère Municipale	Représentée par BAUDAIS Alexandra
<b>POUPEAU Stéphane</b>	Conseiller Municipal	
<b>AUGU Johanna</b>	Conseillère Municipale	Représentée par DUBOIS Cyrille
<b>BUREAU Antoine</b>	Conseiller Municipal	
<b>GATEFIN Bertrand</b>	Conseiller Municipal	
<b>MAUPTIT Sébastien</b>	Conseiller Municipal	Représenté par GIRARD Yannis
<b>DUBOIS Cyrille</b>	Conseiller Municipal	
<b>COIREAU Jérôme</b>	Conseiller Municipal	Représenté par VIALLES Elisabeth
<b>GUÉRET Stéphanie</b>	Conseillère Municipale	
<b>BAUDAIS Alexandra</b>	Conseillère Municipale	
<b>BIRAUD Marie-Hélène</b>	Conseillère Municipale	
<b>HARPIGNIES Aurore</b>	Conseillère Municipale	Représentée par DURAND Mathieu
<b>DURAND Mathieu</b>	Conseiller Municipal	
<b>GASNAULT Ella</b>	Conseillère Municipale	Représentée par GATEFIN Bertrand